

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 19 MAI 2015

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

*"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 126 de M. A. Sacerdoti et de 24 cosignataires lui demandant d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit.*

Réponse du Conseil communal

*Le postulant demande d'organiser le nettoyage de la Grand-Rue, du Stalden, de la rue de Lausanne ainsi que certaines zones en basse ville, au centre-ville et près de la Gare, rues qui se trouvent le samedi matin et dimanche matin notamment salies et remplies de bouteilles vides ou déchets en tout genre; selon lui, l'effet et les conséquences pour les habitants et visiteurs qui vont au marché le samedi matin ou cherchent simplement à découvrir la ville sont désastreux.*

*De manière générale, la voirie assure un service de nettoyage tous les week-ends de l'année, y compris durant les jours fériés. Ce service n'est évidemment pas aussi conséquent que durant les jours de la semaine, mais il a pour objectif d'assurer un niveau de propreté suffisant dans les zones du centre-ville et dans les déchetteries.*

*Le Conseil communal détaille ci-après les prestations assurées par la voirie ainsi que la situation actuelle du concept 'Fribourg, ville propre', l'un des objectifs de son plan de législature:*

1. Situation des week-ends

*Du personnel de la voirie est engagé chaque week-end afin d'assurer un nettoyage de zones définies de la ville. Les heures de ce personnel ne sont pas comprises dans les horaires contractuels hebdomadaires et ne sont pas payées. Par contre, elles sont compensées en congé. Cette méthode permet d'assurer le fonctionnement de la voirie sans pour autant procéder à des engagements supplémentaires.*

a. Nettoyage du samedi matin et du dimanche matin

*La zone s'étend de la tour des Charmettes au carrefour du Grand-Pont. Elle comprend toutes les rues du quartier des Places et du Bourg à l'exception de la Grand-Rue, de la rue Pierre-Aeby et de la rue des Alpes.*

*Pour procéder au nettoyage et vidage des poubelles de cette zone, il est nécessaire de mobiliser quatre collaborateurs dont deux chauffeurs (balayeuse et camion poubelle) durant environ trois heures, soit de 05.00 heures à 08.00 heures.*

b. Nettoyage du samedi après-midi

*Après la tenue du marché, la Grand-Rue et la place de l'Hôtel-de-Ville sont nettoyées et les poubelles sont vidées.*

*Ce travail nécessite un collaborateur avec une balayeuse durant environ une heure, soit de 13.00 heures à 14.00 heures.*

c. Nettoyage du samedi soir ou dimanche matin

*Les déchetteries de quartier les plus utilisées sont nettoyées et débarrassées des déchets sauvages.*

*Cette opération mobilise quatre collaborateurs dont deux chauffeurs (camionnette et camion poubelle) durant deux ou trois heures, soit le samedi de 16.00 heures à 18.00 heures et/ou le dimanche de 05.00 heures à 08.00 heures.*

2. Situation des manifestations

*Au nettoyage hebdomadaire expliqué ci-avant, s'ajoute le nettoyage en relation avec les manifestations. Le personnel de la voirie est également mobilisé selon les mêmes conditions: compensation des heures supplémentaires.*

*Pour toutes les grandes manifestations, un nettoyage final est effectué par la voirie. De ce fait, la propreté est en principe garantie.*

*Pour les moyennes et petites manifestations, le nettoyage doit être normalement assuré par l'organisateur, ce qui n'est malheureusement pas toujours respecté.*

3. Etablissements publics

*Lors d'une demande visant à l'octroi ou au renouvellement d'une patente B+ (patente d'établissement public avec ouverture prolongée le samedi et dimanche), la Police locale et la Préfecture exigent que les exploitants procèdent chaque soir, à la fermeture mais au plus tard le matin avant l'ouverture, au nettoyage des abords immédiats de l'établissement. La Ville de Fribourg se réserve le droit de leur facturer les prestations de nettoyage effectuées par la Voirie.*

4. 'Fribourg, ville propre'

*Plusieurs mesures de la stratégie, 'Fribourg, ville propre' ont pour objectif l'amélioration de la propreté dans nos rues, notamment:*

- *n° 4, mesures pour inciter les restaurateurs à la pose de cendriers devant leur établissement;*
- *n° 7, convention avec les restaurateurs définissant les exigences de la ville par rapport à la propreté autour de leur établissement;*

*L'effectif personnel ne permet pas d'avancer aussi rapidement qu'espéré sur la mise en œuvre de ces différentes mesures.*

## Conclusion

*S'il n'est pas envisageable d'assurer un contrôle 24h/24 de la propreté et d'être présent dans toute la ville afin de la conserver parfaitement propre à tout moment, il est possible de se concentrer sur les zones du centre-ville qui sont sujettes à une certaine vie nocturne durant les week-ends. Le personnel à disposition permet de couvrir ce périmètre sans pour autant pouvoir l'étendre à d'autres. Néanmoins, la Grand-Rue, qui se trouve dans le périmètre en question et qui ne fait pas l'objet d'un nettoyage le dimanche peut y être intégrée sans autre. Le Conseil communal va donc l'intégrer dans le programme de nettoyage. La rue Pierre-Aeby et la rue des Alpes le seront également dans la mesure du possible.*

*La comparaison avec d'autres grandes et moyennes villes de Suisse montre que les fréquences de nettoyage appliquées en ville de Fribourg correspondent à un standard. La situation de la propreté en ville de Fribourg est jugée comme correcte par les spécialistes de la voirie en comparaison d'autres villes.*

*La poursuite de la mise en place des mesures du concept 'Fribourg, ville propre' permettrait d'améliorer la situation actuelle principalement en ce qui concerne la propreté en relation avec les établissements publics".*